

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2012**DRESSAGE en AMAZONE****31 août au 2 septembre 2012 - LAMOTTE (41)****GENERALITES**

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements des compétitions de la FFE en vigueur : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques du Dressage, complétés des éventuels rectificatif publiés sur www.ffe.com .

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Dans tous les Championnats, les cavaliers peuvent engager plusieurs chevaux, mais ne participer qu'avec un seul.

Un couple ne peut participer qu'à un seul championnat sur l'ensemble des championnats.

Un cheval ne peut participer qu'à un championnat sur l'ensemble des championnats.

Un cavalier ne peut participer qu'à un championnat sur l'ensemble des championnats.

Les concurrents engagés dans un championnat Amazone peuvent participer à un championnat des Propriétaires du Meeting, sous réserve de qualification, ainsi qu'aux Finales Aptitude Sport et Loisirs.

ENGAGEMENTS

L'engagement est unique pour l'ensemble du championnat concerné. Les concurrents engagent le ou les chevaux sur la première épreuve. Ils sont tenus déclarer forfait pour les chevaux qu'ils ne retiennent pas pour la compétition.

Clôture des engagements : lundi 13 août 2012Dernier concours Club pris en compte : **dimanche 5 août**Arrêt des listes de qualification Amateur : **vendredi 10 août 2012**

Championnat	LFC	Qualification cavalier	Normes techniques	
			Monte en Amazone obligatoire	
Amazone Club 1	Club	Une épreuve terminée Dressage Club 1	Club 1 GP	Club 1 Libre
Amazone Amateur 3	Amateur	Une épreuve terminée Amateur 3	Amateur 3 GP	Amateur 3 Libre
Amazone Amateur 2	Amateur	Une épreuve terminée Amateur 2 ou Amateur 1	Amateur 2 GP	Amateur 2 Libre

Déroulement des épreuves :

Chaque cheval participant à un championnat doit porter le numéro d'identification qui lui est attribué au début du concours.

Les lieux de travail sont précisés sur le tableau d'affichage, tout autre lieu étant exclu.

Il est interdit aux concurrents, sous peine d'élimination, de faire travailler, montés par une autre personne qu'eux-mêmes, les chevaux engagés et ceci depuis leur arrivée sur le terrain de concours et jusqu'à la fin du concours.

Les épreuves de chaque championnat sont jugées par un même jury composé de trois juges.

- Ordre de départ première étape : ordre du programme

Tous les couples ayant participé à la 1^{ère} étape participent à la 2^o étape.

- Ordre de départ deuxième étape : ordre inverse du classement de la première étape
- Les reprises doivent être exécutées de mémoire.

L'organisateur se réserve la possibilité de dédoubler, d'annuler ou de regrouper des championnats en fonction du nombre d'engagés.

Classement

Le classement se fait par addition des pourcentages à trois décimales. En cas d'égalité, le meilleur total des points du Grand Prix départage les ex-æquo.

Il est distribué trois prix pour le classement général de chaque championnat.